

Département : CREUSE  
Canton : LA SOUTERRAINE  
Commune : LA SOUTERRAINE

Arrêté n°381-2025



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par SAS HMP - représentée par Monsieur POULAIN Hervé 6 Route de Guéret - 23290 FURSAC, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux de branchement eaux usées, rue du Peu de Séduelle, du lundi 08 décembre 2025 à 8 h 00 au jeudi 11 décembre 2025 à 17 h 00.

**CONSIDERANT** que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation de la circulation et du stationnement.

### ARRETE

**Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

**Article 2 :** Pendant la durée du chantier, la circulation et le stationnement seront interdits sur une partie de la rue du Peu de Séduelle et la sens de circulation sera modifié selon plan ci-joint.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur. La mise en place et la maintenance de la signalisation est à la charge et sous la responsabilité du demandeur.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

**Article 5 :** Toutes les signalisations et pré-signalisations réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6 :** Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq.

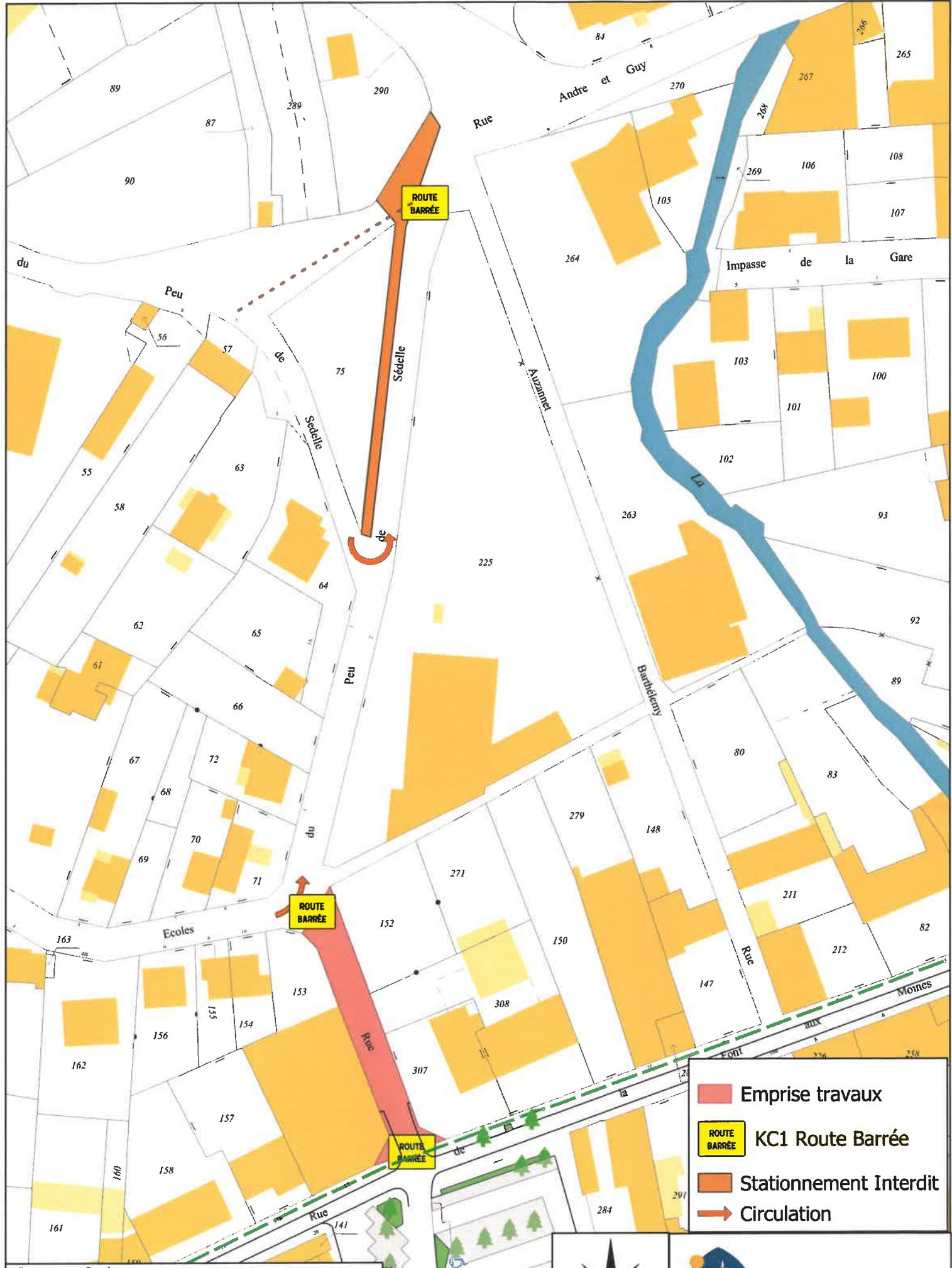
**Destinataires :**

- **Le Maire de La Souterraine,**
- **Madame la Lieutenant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,**
- **SAS HMP, Monsieur POULAIN Hervé**



Le Maire,

Etienne LEJEUNE



Source : Cadastre  
Plan délivré par la commune de La Souterraine  
26 / 11 / 2025  
Pour information document non contractuel

1:1 000



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE